

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024 à 20 H 30

CONVOCACTION DU 10 DECEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR

Déclassement de la voirie communale n° 51 de «la ferme des Saveries»
Convention d'occupation - local ancienne épicerie
Décision modificative – budget commerce
Aménagement de la cour de l'école maternelle
Travaux – projets - état d'avancement
Comptes rendus syndicats et commissions
Informations et questions diverses

Quorum : Nombre de conseillers : 14 Présents : 11 Excusés : 2 dont 2 procurations Absents : 1
--

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Unverre, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire**.

Étaient présents :

M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, M. Pascal BULOIS, M. Vincent NOUVELLON, M. Laurent PIAUD, Mme Patricia HUET, Mme Émilie DAVIGNON, Mme Laëtitia RAINOT VALLEE formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Stéphanie HOUSSAYE (*pouvoir à Mme Maryvonne THOUSEAU*), M. Sébastien THIROUARD (*pouvoir à M. Anthony FURET*), Mme Aurélie LACROIX

Mme Maryvonne THOUSEAU a été élue secrétaire de séance.

Après lecture du procès-verbal du 26 novembre 2024, Mme le Maire et le secrétaire de séance du 26 novembre 2024 sont invités à signer le registre.

Ordre du jour

Déclassement de la voirie communale n° 51 de «la ferme des Saveries» - délibération n°24-69

Madame le Maire expose au conseil municipal que la voirie communale n°51 de « la Ferme des Saveries » n'est plus affectée à l'usage du public, qu'il n'y a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge pour la collectivité. En effet, cette voie ne dessert que le terrain de M. BENHARROUCH et est entourée exclusivement des parcelles de ce monsieur. Mme le Maire propose de procéder à son déclassement, en vue de la vendre au propriétaire de la propriété desservie, M. BENHARROUCH, sous réserve que celui-ci prenne en charge tous les frais occasionnés (géomètre, notaire, enquête publique, ...) pour cette transaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un accord de principe pour le déclassement de la voie communale n°51 dite de « la Ferme des Saveries » et la vente de cette dernière, desservant la propriété de M. BENHARROUCH, au prix de 1,50 € le m², cette portion de voie n'étant plus affectée à l'usage du public,

AUTORISE Mme le Maire à prescrire, si nécessaire, l'enquête publique préalable à cette aliénation, conformément au Code de la voirie routière (article L.141-3 et suivants), et à signer tout document inhérent à cette opération.

Convention d'occupation - local ancienne épicerie - délibération n°24-70

Mme le Maire rappelle aux membres présents que le bail de Mme BERTOME Françoise qui occupait le local sis 30 rue du Professeur Félix Lejars arrivait à échéance le 30 septembre 2024 et qu'elle n'a pas souhaité le renouveler.

Mme GODARD Alexia a manifesté le désir de louer ce local à compter du 30 novembre 2024 afin d'y exercer son activité d'esthéticienne sous le nom « EVASION CHEZ ALEXIA ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'instauration d'une convention d'occupation pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, à compter du **30 novembre 2024**.

DECIDE de fixer le loyer mensuel à **DEUX CENT SOIXANTE ET UN EUROS H.T. (261,00 € H.T.)**, soit **TROIS CENT TREIZE EUROS ET VINGT CENTIMES TTC (313.20 € TTC)**, payable d'avance le 5 de chaque mois, auprès de la Trésorerie de Châteaudun. Le réajustement de la redevance se fera tous les ans.

DECIDE de fixer le montant de dépôt de garantie à **261,00 € net de taxes**, représentant un mois de loyer hors taxes, payable auprès de la Trésorerie de Châteaudun avant l'entrée en jouissance, lors de la remise des clés, après l'état des lieux.

DONNE TOUS POUVOIRS à Mme le Maire pour établir et signer cette convention d'occupation avec Mme Alexia GODARD

Décision modificative budget commerce- délibération n°24-71

Mme le Maire explique que suite aux inondations, nous avons eu des travaux à faire pour remettre en état le local de l'ancienne épicerie. Nous n'avons pas mis les crédits nécessaires sur le budget commerce pour faire face à cette dépense. Mme le Maire propose de faire des virements de crédit du budget principal vers le budget commerce :

Budget commerce

		DEPENSES	RECETTES
Imputation	Chap 011 compte 62871	2835€	
	Chap 75 compte 75822		4000€
	Chap 011 compte 615228	1165 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative visant à transférer des crédits comme exposés ci-dessus

DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Aménagement de la cour de l'école maternelle – maîtrise d'œuvre ELI délibération n°24-72

Mme le Maire informe le conseil que nous avons la possibilité de passer par Eure-et-Loir Ingénierie pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la cour de l'école maternelle. La maîtrise d'œuvre nous coûterait 5 % du montant des travaux si c'est ELI qui s'en occupe. Le projet proposé par ELI dépasse pour le moment le budget que le conseil municipal voudrait lui allouer mais nous allons demander à ELI d'étudier de nouveau le projet afin de faire baisser le prix.

Le Conseil Municipal d'Unverre, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision de passer par Eure-et-Loir ingénierie pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la cour de l'école maternelle.

DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Travaux – projets – état d'avancement

- Salles associatives

L'entreprise Chedeville vient prochainement pour finir. L'entreprise LTE est venue pour poser la VMC. Le chantier doit être terminé pour le 31 décembre pour ne pas perdre la subvention FDI.

- Point sur les voies communales à refaire

Des voies communales ont été retenues pour leur réfection au programme 2025. Celles-ci sont les suivantes : La Grande haye, La Martinière ouest, La Corbinière, Le Chaillou, La Menuiserie, Le Charmois, La petite Bretèche, le Vieil Hêtre ainsi que les Tesserries.

- CRST

Deux subventions nous ont été accordées par la région.

La première concerne les travaux de rénovation thermique d'un local commercial (passage étiquette F à C) et d'un logement communal (passage étiquette G à C). Le montant de cette aide s'élève à 28 400€.

La deuxième concerne les travaux de réhabilitation énergétique de la boulangerie et du logement associé. Le montant de cette aide s'élève à 73 400€.

- Budget 2025

Un de nos agents du service technique nous a alerté sur le fait que le tracteur commençait à se faire vieux et allait atteindre les 10 000 heures. Nous allons devoir prévoir les crédits nécessaires au budget pour un futur achat.

Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations :

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du conseil municipal n°20-40 du 25 mai 2020,

Mme le Maire informe les membres présents qu'elle a accepté :

-le devis n°15374 de l'ECHO DE BROU pour l'impression de 650 bulletins municipaux pour un montant de 2516.80€ TTC

-le devis de l'entreprise GANGNOLLE & CIE pour la réfection de la gouttière à l'école pour un montant de 7 641.60€ TTC

-le devis n°101X110008 de l'entreprise NOUVELLON pour l'achat d'un rétroviseur de tracteur pour un montant 162.82 € TTC

Comptes rendus syndicats et commissions

Mme HUET Patricia nous fait un retour sur sa réunion au SMO le 11 décembre 2024 :

- Vote des tarifs 2025 (dernière année de lissage entre le SMO, Logron et l'ex syndicat de Dampierre/Unverre/Moulhard)

	Prix 2024	Prix 2025
Eau de 1 à 100 m3	1.38	1.45
Eau de 101 à 500 m3	1.42	1.55
+ de 500 m3	1.5	1.65
Abonnement compteur eau	33	35
Assainissement	1.65	1.9
Abonnement compteur assainissement	34	35

Pour information, prix de l'eau dans les autres communes du Grand Châteaudun :

	Eau	Assainissement
Douy	3	3.26
Châteaudun	2.32	4.85
Marboué	2.96	5.83
Bonneval	2.9	

L'agence de l'eau va augmenter les niveaux des taxes actuelles sur l'eau et l'assainissement. Pour le calcul du pourcentage, seront entre autres pris en compte les rendements des réseaux eau potable (objectif : avoir le moins de fuites possibles) et des stations d'épuration (meilleur traitement possible des eaux donc avoir le moins d'eau parasite, teneur en P de l'eau rejetée)

A partir de 2025, la redevance Assainissement Non Collectif sera appelée sur la facture d'eau (collecte pr le gd-châteaudun)

- Votes de délibérations :
 - Ouverture de crédits jusqu'en avril 2025 pour les budgets eau et assainissement
 - Dépréciations de créances
 - Admission en non-valeur
 - Assurance groupe
 - Mutuelle
- Achat d'un bien (ex logement d'urgence) de la commune de brou à proximité de la station d'épuration de brou (objectifs : local technique, vestiaire et rangement des véhicules)
- Demande d'une subvention DETR pour interconnecter le forage pré des laiteries et Poméan
- Gros travaux en cours et à venir :
 - Renforcement de la canalisation entre Dampierre et Unverre en cours (entreprise SARC)
 - Interconnexion Gohory-Logron débutera en janvier 2025

M. LIGNEAU Nicolas nous fait part de sa réunion de chantier avec le SMO pour les travaux entre Dampierre sous Brou et Unverre. Il faut encore une quinzaine de jours pour finir les travaux.

Informations et questions diverses

- Remerciements de certaines associations

Certaines associations nous ont remercié pour la subvention versée par la commune cette année. Parmi elles, Unverre Autrefois, le club du 3^{ème} âge, la GV d'Unverre, la BAJE, le FSE du collège Florimond Robertet, les VMEH de Brou.

- Préparation cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 04 janvier 2025. Mme le Maire compte sur la présence des conseillers municipaux.

- Distribution des bons d'achats pour les aînés

Mme le Maire a été distribuer les colis pour les aînés dans les EHPAD. Les conseillers municipaux vont prochainement procéder à la distribution des bons d'achats pour les aînés qui ont fait le choix des bons plutôt que d'assister au repas.

- Bulletin municipal

Qui a une idée de couverture ? il faut prévoir une réunion pour faire le point sur le bulletin municipal.

- Spectacle de Noël

Les conseillers l'ont trouvé très bien et interactif. Les gens étaient plutôt contents malheureusement certains n'ont aucun respect pour autrui et pendant le spectacle certains parlaient, d'autres étaient au téléphone...

TOUR DE TABLE

M. NOUVELLON Vincent nous demande si nous avons une idée de date pour l'ouverture de la boulangerie. Nous ne pouvons pas pour le moment donner de date à cause des travaux de remise en état suite aux inondations.

Mme HUET Patricia nous demande où nous en sommes pour la chaudière du logement communal qui est en panne depuis les inondations. Quel chauffage nous allons mettre à la place ? Nous avons eu un devis de l'entreprise SB'O pour une pompe à chaleur mais nous attendons le retour de l'assurance.

Mme HUET Patricia remercie également l'employé communal pour le broyage des chemins.

Mme DAVIGNON Émilie nous informe qu'il y a une porte dans la classe de M. MEUNIER qui ne se ferme plus. Il y a également un problème d'ordinateur qui fonctionne mal, problème d'internet...

M. FURET Anthony nous fait part de la demande de M. THIROUARD Sébastien, à savoir si quelqu'un est passé à la Briche voir la vallée. M. FURET Anthony remercie ceux qui ont installé les illuminations de Noël.

Prochaine séance le 28 janvier à 20H00

Séance levée à 23H15

Rappel des délibérations prises lors de la séance du 17 décembre 2024 (conformément à l'article R 2121-9 du CGCT)

24-69	Déclassement de la voirie communale n° 51 de «la ferme des Saveries»
24-70	Convention d'occupation - local ancienne épicerie
24-71	Décision modificative budget commerce
24-72	Aménagement de la cour de l'école maternelle – maîtrise d'œuvre ELI

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 17 décembre 2024 à 20 H 30

Le Maire,
Mme Marie-Dominique PINOS



Le Secrétaire de séance,
Mme Maryvonne THOUSEAU

